

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt huit septembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/09/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, François ENGELIBERT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Michelle MONDIT, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2011 – 118 : ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010-112 approuvant la gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé :

- ✓ par délibération 2010-112 que l'école de musique de Noblat serait gérée en régie et,
- ✓ par délibération 2011-078 son retrait du SIEMD

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour cette école de musique, qui comprend les sites de Saint-Léonard de Noblat et de Saint-Paul, afin de définir les droits et obligations des élèves.

Monsieur le Président donne lecture du règlement intérieur proposé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** le règlement intérieur de l'école de musique de Noblat annexé à la présente délibération,

**Autorise** Monsieur le Président à signer ledit règlement et tout document y afférent.

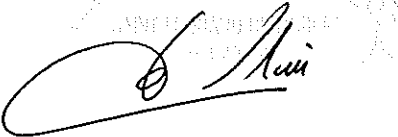
Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 29 septembre 2011

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le : 03.10.11  
Publié ou notifié  
Le : 05.10.11

Le Président,  


Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** 2011-118-ECOLE DE MUSIQUE-APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/10/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/10/2011

---

**Numéro de l'acte :** 2011-118 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20110929-2011-118-DE

---

**Date de décision :** 29/09/2011

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture